

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX  
**Membres excusés** : M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. HELIE  
**Membres absents** : M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Unité Centrale de Production Alimentaire (U.C.P.A.) - Service de livraison des repas à domicile - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Réalisation d'un bâtiment à ossature bois - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure - Demandes de subventions - Demande de permis de construire**

Madame Maillot, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le service du Centre Communal d'Action Sociale chargé de la livraison des repas à domicile est actuellement intégré au sein de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (U.C.P.A.), située 36 à 38, avenue de Stalingrad.

L'environnement immédiat de ces locaux (bruit, hygrométrie) est peu compatible avec un travail de bureau.

C'est pourquoi, il est proposé de construire un bâtiment distinct à ossature bois, d'une surface hors oeuvre nette (S.H.O.N.) de 118 m<sup>2</sup> environ, ce qui permettrait à la Ville d'expérimenter une démarche innovante.

Le programme consisterait en la création d'une salle de réunion, d'un secrétariat avec accueil, d'un bureau de direction, d'un vestiaire et de sanitaires pour hommes, d'un vestiaire et de sanitaires pour femmes, d'un local "casiers", d'une douche et d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que d'un local technique.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 257 000 € TTC dont environ 180 000 € TTC de travaux. La maîtrise d'oeuvre des travaux pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Pour leur réalisation, il est proposé de lancer la consultation selon une procédure adaptée après mise en concurrence.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de construction d'un bâtiment à ossature bois pour le service du Centre Communal d'Action Sociale chargé de la livraison des repas à domicile à proximité de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (U.C.P.A.), tel qu'il est proposé ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 257 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire au budget 2007 de la Ville ;
- 5) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;
- 6) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT